



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

intérieur : sous-préfectures

Question écrite n° 24226

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'éventuelle suppression des sous-préfectures. En effet, lors d'une visite à la préfecture de Chartres en juillet 2012, il a déclaré : « il ne faut jamais exclure de réformes. Cela peut passer par la fermeture d'équipements ». Par cette phrase, il visait clairement la fermeture de sous-préfectures. Si une réorganisation territoriale du réseau de sous-préfectures s'avère pertinente, c'est-à-dire une meilleure répartition géographique de ces dernières, la suppression pure et simple du réseau l'est beaucoup moins. Il convient ici de rappeler que sous un précédent gouvernement de droite, deux sous-préfectures ont même été créées pour répondre à un véritable besoin, à savoir, les sous-préfectures de Torcy et Arcachon. Par ailleurs, la sous-préfecture n'est pas seulement un lieu d'accueil du public. En effet, le rôle joué par le sous-préfet, en tant que représentant local du préfet, doit être souligné : il est un acteur local essentiel en ce qu'il prend les décisions qui engagent l'État et en assure son fonctionnement. Il est par ailleurs un maillon économique fort puisqu'il connaît tous les acteurs économiques locaux. Enfin, il peut également jouer le rôle de médiateur et de référent entre les élus de proximité. On pourrait d'ailleurs imaginer faire évoluer ces rôles. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées par le Gouvernement à l'égard des sous-préfectures.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24226

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4073

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)